

Aide-mémoire

Collectes des branches

Jusqu'au 30 novembre 2013

Seules les branches de feuillus sont acceptées

Après avoir contacté 311 pour faire ramasser vos branches, déposez-les le jeudi en soirée en bordure du trottoir (et non pas sur le trottoir), les gros bouts vers la rue.

Les branches doivent être assemblées en fagots, sans être attachées, car les liens causent des bris lors du déchiquetage.

Collecte des résidus verts

*Au printemps 2013, les mardis du 14 mai au 18 juin
À l'automne 2013, les mardis du 17 septembre au 22 octobre*

Seules les branches de conifères sont acceptées

Les résidus verts doivent être placés dans des poubelles ou autre contenant rigide réutilisable. Ils doivent être déposés devant la résidence, en bordure du trottoir, entre 20 h le lundi et 8 h le mardi, jour de collecte.

Les résidus verts incluent le gazon et autre herbe coupée, les retailles d'arbres et d'arbustes (autre que feuillus), les feuilles et tous les autres résidus horticoles issus de l'aménagement et de l'entretien d'espaces verts résidentiels.

Les branches de conifère ne doivent pas mesurer plus d'un mètre de long et avoir plus de 5 centimètres de diamètre. Contrairement aux indications de la collecte des branches de feuillus ci-haut, les branches de conifère doivent être attachées en fagots pour la collecte des résidus verts.

Toutes les branches provenant d'arbres et/ou arbustes feuillus ne seront pas ramassées durant cette collecte. Il est important de bien séparer les résidus verts des branches de feuillus, car s'ils sont dans un même tas, rien ne sera ramassé.